

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 11 DECEMBRE 2025****OBJET DE LA DELIBERATION :****TARIFICATION pour la part d'exploitation 2024 des réseaux desservis
par la station du Mont d'Uzore**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **11** membres présents et **2** membres représentés par pouvoir accordé, soit **13 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. VERNET Gérard
2-	M. CHARRETIER Nicolas	12-	
3-	M. CHAZAL Jacques	13-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	15-	
6-	M. FAYARD Stéphanie	16-	
7-	M. FRECON Laurent	17-	
8-	M. FRECON Sébastien	18-	
9-	M. LARDON Eric	19-	
10-	M. SANIAL Jean		

Absents avec excuses : Mme BRUEL Nicole - Mme DARFEUILLE Marianne – M. OGIER Yvan – M. PALIARD Rambert - M. REBOUX Georges - M. REVEILLE Yves**Absents représentés : Mme BROSSE Chantal donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. VERNET Gérard****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. COUCHAUD Patrice**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20251211-C03-20251211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Lors du vote du Budget Primitif 2025, les charges réelles de la station des Monts d'Uzore pour l'année 2024 n'étaient pas toutes connues puisqu'il manquait le solde du rabais d'énergie réservée suite à la restructuration de la station.

Fourniture d'eau sous pression aux Associations :

Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2024 (facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2025)

	Tarif 2024	
m3 mis en pression	0.0277 €	par m3 enregistré
Charges de fonctionnement pour mise en pression	80.00 €	par l/s souscrit
Charges d'investissement	11.00 €	par l/s souscrit

Investissement 2024 : Remplacement vanne vidange réseau Uzore et mise en place d'un déflecteur convoyeur Uzore

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve la tarification proposée pour la station du Mont d'Uzore afin de répercuter les charges 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 11 Décembre 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,

